



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 28 AOÛT 2023

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), tenue le lundi 28 août 2023 à 10 h 30 au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, vice-président
M. Raymond Berthiaume, membre
Mme Lise Gagnon, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., directeur des opérations et ingénierie RAIM

RÉSOLUTION NO : E64-08-2023 **(Ouverture de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E65-08-2023 **(Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 juillet 2023;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres;
6. Adoption de soumission RAETM-2023-003 – Travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpens II;
7. Adoption de soumission RAETM-2023-006 – Contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpens II;
8. Autorisation de travaux supplémentaires – Allen entrepreneur général inc. – Travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II (RAETM-2022-004);
9. Affaires nouvelles;
10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E66-08-2023
(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 juillet 2023)

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 juillet 2023 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E67-08-2023
(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 1 101 018,21 \$ et de 1 403,44 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 63 781,30 \$ et de 487 655,46 \$ préparées le 21 août 2023 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E68-08-2023
(Dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres)

ATTENDU le dépôt du rapport financier 2022 par la résolution E43-05-2023;

ATTENDU QUE le rapport financier 2022 présente un excédent de fonctionnement accumulé non affecté au montant de 1 836 122 \$ lequel se répartit entre les villes membres de la façon suivante :

- Ville de Terrebonne : 1 691 184 \$
- Ville de Mascouche : 144 938 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte le dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 préparé par la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E69-08-2023

(Adoption de soumission RAETM-2023-003 – Travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpents II)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a mandaté la firme BHP Experts Conseils S.E.C. pour les services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant par la résolution 125-12-2020;

ATTENDU QUE la RAETM a demandé des soumissions publiques pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE l'avis d'appel d'offres RAETM-2023-003 a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 mai 2023;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 juillet 2023, à savoir :

Allen entrepreneur général inc.	8 313 000,00 \$ t.t.c.
L'Archevêque & Rivest ltée	8 872 000,00 \$ t.t.c.
Bernard Malo inc.	9 127 803,73 \$ t.t.c. * corrigé
Construction Arcade (9140-2594 Québec inc.)	9 313 000,00 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE des erreurs de calcul ont été corrigées pour la soumission de l'entreprise Bernard Malo inc. et que cela n'a pas d'incidence sur le rang des soumissionnaires;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 juillet 2023 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du coût de ce contrat est évaluée à 7 789 309,05 \$ (t.t.c.);

ATTENDU l'analyse technique du 14 juillet 2023 de M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts-Conseils S.E.C.;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. figure au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA) consulté le 28 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. pour les travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpents II, au montant de 7 230 267,45 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit applicable au règlement d'emprunt numéro 122.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

RÉSOLUTION NO : E70-08-2023

(Adoption de soumission RAETM-2023-006 – Contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpents II)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) firmes pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpents II (RAETM-2023-006);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 8 août 2023, à savoir :

Solmatech inc. 74 783,99 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la firme Solmatech inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 10 août 2023 de Mme Caroline Mongeon, chef de division, comptabilité et assistante-trésorière à la Direction de l'administration et des finances de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du coût de ce contrat est évaluée à 77 475,90 \$ (t.t.c.);

ATTENDU l'analyse technique du 9 août 2023 de M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts Conseil S.E.C.;

ATTENDU QUE le nom de la firme Solmatech inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 28 août 2023 et qu'il y a lieu de lui attribuer le contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de la firme Solmatech inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpents II, au montant de 65 043,70 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit applicable au règlement d'emprunt numéro 122.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E71-08-2023

(Autorisation de travaux supplémentaires - Allen entrepreneur général inc. - Travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II (RAETM-2022-004))

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a mandaté la firme BHP Experts Conseils S.E.C. pour les services professionnels de plans, devis et surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Avenue de la Gare (Blériot II) et démolition de l'existant par la résolution E30-04-2021;

ATTENDU la résolution E105-12-2022 par laquelle la RAETM a accepté la soumission de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II, le tout au montant de 7 727 000,00 \$ (t.t.c.);

ATTENDU la résolution E53-06-2023 autorisant le coût des travaux supplémentaires de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. lié aux directives de changement 1 à 3, au montant de 94 268,62 \$ (t.t.c.);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE trois (3) autres directives de changement ont été émises en raison d'imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux, le tout pour un montant additionnel de 61 004,57 \$ (t.t.c.), soit;

Directive de changement n°4 (AC-6)	Modification des conduits desservant le puit humide	24 606,72 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°5 (AC-5 et AC-12)	Modification de l'automate programmable « PLC » et ajout d'un inverseur manuel et automatique	34 219,69 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°6 (AC-11)	Ajout d'armatures supplémentaires entre le plancher et les murs	2 178,16 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE ces modifications ont été approuvées par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts Conseils S.E.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAETM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAETM entérine le coût de la directive de changement 4 et approuve celui associé aux directives de changement 5 et 6, le tout au montant de 53 058,98 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 123.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E72-08-2023
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière